

**Délibération n°239/2025**

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire  
de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre**

**SEANCE DU 18 DÉCEMBRE 2025**

Date de convocation : 12 décembre 2025  
 Effectif légal du conseil communautaire : 80  
 Nombre de membres en exercice : 79  
 Date d'affichage : 12 décembre 2025

Nombre de présents : 55  
 Nombre de pouvoirs : 13  
 Nombre de votants : 68

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit décembre à dix-neuf heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis dans la salle des fêtes de la commune de Bléneau, suite à la convocation accompagnée d'une note de synthèse en date du douze décembre deux mil vingt-cinq, qui leur a été adressée par le Président, Monsieur Jean-Philippe SAULNIER-ARRIGHI.

Présents ou représentés : ABRY Gilles, BEAUJARD Maryse, BECKER Cécile, BROUSSEAU Chantal, BUTTNER Patrick, CHANTEUILLE Sophie, CHARPENTIER Dominique, CHOUBARD Nadia, CONTE Claude, CORDET Yannick, CORDIER Catherine, D'ASTORG Gérard, DAVEAU Max, DEMERSEMAN Gilles, DESNOYERS Jean, DROUHIN Alain, FOUCHER Gérard, FOUQUET Yves, FOURNIER Jean-Claude, GERARDIN Jean-Pierre, GERMAIN Robert, GIROUX Jean-Marc, HABAY BARBAULT Céline, HERMIER Bernadette, JARD Nathalie, JASKOT Richard, KOTOVTCHIKHINE Michel, LEGER Jean-Marc, LETELLIER Francis, MACCHIA Claude, MASSÉ Jean, MÉNARD Elodie, MILLOT Claude, MORISSET Dominique, PAURON Éric, POUILLOT Denis, RAMEAU Etienne, RAVERDEAU Chantal, RENAUD Patrice, REVERDY Chantal, REVERDY Gilles, RIGAULT Jean-Michel, ROY Daniel, SANCHIS Jean-Pierre, SAULNIER Nathalie, SAULNIER-ARRIGHI Jean-Philippe, SOCHON Christian, THIEULENT Maryline, VANDAELE Jean-Luc, VANHOUCKE André, VASSENT Frédéric, VIGOUROUX Philippe, VUILLERMOZ Rose-Marie, WERA Patricia, WLODARCZYK Monique.

Délégués titulaires excusés : CARRÉ Michel (suppléante Mme Wera), CORDE Yohann (pouvoir à Mme Choubard), COUET Micheline (pouvoir à Mme Chantemille), DA SILVA MOREIRA Paulo (pouvoir à M. Morisset), DUFOUR Vincent (pouvoir à M. Abry), GROSJEAN Pascale (pouvoir à M. Reverdy), HOUBLIN Gilles (pouvoir à Mme Thieulent), JACQUOT Brigitte (pouvoir à M. Charpentier), JAVON Fabienne (pouvoir à Mme Ménard), JOURDAN Brice (pouvoir à M. Cordet), LHOTE Mireille, LOURY Jean-Noël (pouvoir à Desnoyers), MICHEL Nathalie, PERRIER Benoit, PRIGNOT Roger, PROT Michel (pouvoir à M. Buttner), SALAMOLARD Jean-Luc (pouvoir à Mme Cordier), XAINTE Arnaud (pouvoir à Mme Jard).

Délégués absents : CHAMPAGNAT Jean-Louis, CHEVALIER Jean-Luc, GUILLAUME Philippe, JACQUET Luc, LEPRÉ Sandrine, MELLIN Solange, PICARD Christine.

Secrétaire de Séance : Mme Maryse BEAUJARD

**OBJET : Attribution d'une aide à l'achat mobilier - Entreprise Ved'Elle**

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu la délibération n°114\_2025 du 23 juin 2025 portant création du règlement d'aide à l'achat mobilier économique ;
- Vu le règlement d'intervention de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre relatif à l'aide à l'achat mobilier professionnel ;
- Vu la demande déposée par Madame Margaux Robilliart pour l'entreprise Ved'Elle, située 1 rue de la Porte Marlotte à Saint-Fargeau, portant sur l'acquisition d'équipements de soins ;
- Considérant que le projet répond aux objectifs du règlement d'intervention, notamment en matière d'accompagnement à la création d'entreprise et de soutien à l'activité économique locale ;

**Délibération n°239/2025**

- Vu l'avis favorable de la commission développement économique réunie le 18 novembre 2025 ;
- Après avoir entendu l'exposé et sur proposition du Président ;

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (68 voix pour) :**

- Accorde à l'entreprise Ved'Elle, représentée par Madame Margaux Robilliart, une aide à l'achat mobilier professionnel correspondant à 70 % du montant HT de la dépense éligible, dans la limite du plafond fixé à 1 000 € HT.
- Dit que l'aide sera versée en une seule fois, sur présentation de la facture acquittée et sous réserve du respect des obligations prévues dans le règlement d'intervention.
- Dit que les crédits sont prévus au budget.
- Autorise le Président à signer tout document afférent à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme

Le Président, Jean-Philippe SAULNIER-ARRIGHI

